

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 novembre 2015, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Gino Vachon, Marco Poulin, Jérôme Bélanger et Xavier Bouhy formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Madame Louise Sénécal est absente.

Le secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

261-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

262-2015

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS VERBAUX

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 octobre 2015 et des séances spéciales du 7 octobre et du 20 octobre 2015 soient adoptés tels que présenté.

ADOPTÉ

RAPPORT DU MAIRE

Très chers amis,

Notre administration a entrepris un travail de révision des dépenses ainsi que des façons de faire à la Municipalité. En certains cas, il est vrai, cela bouleverse des habitudes considérées comme immuables au fil des ans. Mais notre objectif avoué est d'utiliser de la façon la plus efficace possible chaque dollar que nous confient les citoyens, et nous comptons continuer en cette direction.

Nous avons poursuivi la matérialisation de nos engagements. La protection du Lac Fortin s'avérant l'un d'eux, nous avons ainsi adopté le Règlement portant sur la renaturalisation des rives et la protection du Lac Fortin. Notamment, ce règlement exige des propriétaires riverains à planter des végétaux sur une certaine bande de leur rive. La plantation de ces espèces végétales permet au lac de "respirer", d'éviter son réchauffement et de contribuer à filtrer les polluants qui pourraient l'affliger. Il est à noter que les efforts de revégétalisation ont été effectués au fil des dernières années par l'APELF et la Municipalité, le règlement venant cimenter tout le travail déjà réalisé à ce jour, tout en adressant ce qui reste à faire. Il en va de la pérennité du lac.

Notre administration s'est engagée à améliorer et à paver progressivement notre réseau routier, ainsi qu'à avoir un plan de gestion et de remboursement de la dette municipale. En ce sens, cette année, nous avons créé un poste de directeur des travaux publics, ce qui est en ligne avec nos engagements. À notre arrivée au conseil, nous avons donné une direction claire sur le fait que l'état des routes devait être largement amélioré. Un plan de formation et de mise à niveau des connaissances des employés est actuellement en cours de réalisation, le but étant d'assurer une polyvalence. En ce qui a trait aux travaux publics, nous avons repris le travail dans le rang trois Nord et poursuivons la planification de ceux à venir dans le rang trois Sud. L'arrivée du directeur des travaux publics a apporté des changements sur les priorités d'action - des travaux non-prévus, mais jugés prioritaires, ont été effectués : des ponceaux ont été remplacés, dans le rang 4 Sud et le rang Sainte-Catherine entre autres, des opérations

telles que le nettoyage de ponceaux ont aussi été réalisées, ce qui n'avait pas été effectué depuis une quinzaine d'années. Il y a aussi eu la réparation de regards surélevés dans le village. La Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau pickup Toyota Tundra 2011 déjà équipé de feux jaunes ainsi que d'une flèche lumineuse pour assurer la sécurité lors de travaux. Nous avons aussi optimisé la relation entre la Municipalité et les citoyens, par l'instauration d'un système de traitement des plaintes et même d'un numéro d'urgence rejoignable en tout temps.

Nous avons travaillé à compléter l'aménagement du terrain de baseball. L'agrandissement de la surface de jeu s'est fait selon les normes du domaine, en plus de l'aménagement des aires pour les spectateurs, disposant désormais de superbes estrades. Ce projet a été rendu possible en partie grâce à une levée de fond populaire toujours en cours - je tiens à remercier tous les donateurs.

Conformément à notre engagement visant à informer le citoyen, notre administration a réalisé cette année plusieurs initiatives en ce sens. D'abord, la réfection complète du site web municipal s'avérait un point de départ. La page d'accueil permet un accès rapide à la dernière édition de VIC Action, l'intégral de la plus récente séance municipale (avec BeauceTV) ainsi que les avis publics et les dernières nouvelles. Il s'agit de l'un des premiers sites municipaux en Beauce à être de type responsive, convenant parfaitement aux téléphones intelligents. Nous avons apporté un soin important afin que toutes les éditions de VIC Action y soient incluses, en plus de tous les anciens Echo Municipal, de même que les VIC Action remontant à 2007 et auparavant, qui sont progressivement intégrés au site. Nous avons également créé une nouvelle section regroupant tous les procès-verbaux des séances régulières ou spéciales - on a ainsi pu remonter jusqu'en 1997 à l'époque des conseils municipaux de MM. Eudore Perron et Benoit Prévost ! Selon un journaliste avec qui je me suis entretenu, aucune autre municipalité en Beauce n'offre quelque chose de comparable,

remontant au mieux au milieu des années 2000. Pour nous, aucun effort ne doit être ménagé pour offrir une totale transparence vis-à-vis les contribuables. La Municipalité a également procédé à l'implantation d'un panneau électronique au coeur du village, permettant ainsi de mieux communiquer les événements et nouvelles d'intérêt, ce projet ayant été rendu possible avec l'apport du fonds du Pacte rural de la MRC Robert-Cliche ainsi que d'une contribution de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce - nous tenons à les remercier de leur appui.

En mai dernier, le conseil municipal a procédé au dévoilement des armoiries, projet ayant démarré il y a plus d'une dizaine d'années. En se basant sur l'expérience d'autres villes/ municipalités disposant d'un logo et d'armoiries, le logo demeurera présent la plupart du temps, alors que l'utilisation des armoiries sera exclusivement réservée au conseil municipal. Bravo et merci à toutes les personnes ayant collaboré à leur réalisation !

Dans l'optique de relations gagnant-gagnant, nous avons multiplié les partenariats entre la Municipalité et des organisations locales, soit qu'en échange d'une contribution monétaire déjà existante, la Municipalité a négocié des bénéfices pour les contribuables. Nous souhaitons que la Municipalité soit perçue comme un partenaire de premier plan, plutôt qu'une entité qui imprime des chèques. Ainsi au cours de la dernière année, nous avons renouvelé notre partenariat avec les Festivités Western, nous en avons conclu un second avec la Télévision Communautaire de Saint-Victor, et l'été dernier, un troisième avec la Fondation Aube Nouvelle. Ces partenariats concrétisent notre vision où l'on souhaite appuyer financièrement une cause bien de chez nous, tout en maximisant le retour pour les payeurs de taxes.

Nous avons réalisé tout cela, tout en poursuivant le remboursement de la dette municipale. Jusqu'ici, nous n'avons contracté aucun nouvel emprunt, et nous sommes d'avis que le fait de limiter autant que possible le recours à des emprunts permettra à terme de dégager des sommes qui doivent actuellement être consacrées aux paiements en capital et intérêt sur la dette. Pour 2015, ce sont 847 000\$ qui

furent affectés au service de la dette, cela représente tout de même 22% du budget municipal.

ÉTATS FINANCIERS 2014

Le rapport financier au 31 décembre 2014 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 4 045 423 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 4 199 763 \$ entraînant un déficit de 154 340 \$. Cedit déficit sera absorbé par le surplus non affecté. Le conseil municipal prépare et décide du budget en fonction, notamment, des informations et des chiffres communiqués par la trésorerie. Malheureusement pour 2014, le conseil municipal a procédé à la préparation du budget et à l'affectation de certaines sommes en fonction d'informations incomplètes. En effet, le conseil municipal pensait pouvoir bénéficier d'un montant de 227 354\$ alors qu'il s'est avéré que les conditions pour en bénéficier n'étaient pas rencontrées. Le déficit s'explique par cette situation. Sans ces informations incomplètes, le rapport financier de la Municipalité aurait affiché un surplus de 73 014\$. Quant à lui, le montant de 227 354\$ est toujours disponible et en fonction des règles en vigueur, devrait être affecté à la dette en 2016.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2015

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor a adopté, le 8 décembre 2014, un budget autorisant des dépenses de 3 907 834 \$ pour l'année 2015.

LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2016

Pour la prochaine année, le projet de plus grande importance s'avérera certainement celui de la mise à niveau des installations en eau potable, notamment la réfection et la réorganisation des conduites et de la route sur la rue Commerciale, dans le secteur entre le réservoir d'eau et la route Bizier, ainsi que la construction d'une centrale de chloration mécanisée. Démarré l'an dernier, le rehaussement de la signalisation routière (remplacement de panneaux, mise aux normes, etc.) devrait être complété. Le processus de municipalisation du Stade des Bâisseurs est enclenché et devrait aussi aboutir en 2016. Terrain de baseball : nous souhaitons valoriser les autres parcelles de terrain

entourant l'aire de jeu, des évaluations sont en cours. Nous avons aussi d'autres partenariats actuellement en négociation avec des organisations de Saint-Victor, et devrions être en mesure de procéder à des annonces dans les mois à venir.

Je tiens à remercier personnellement chaque membre de mon équipe : Xavier pour la rigueur de son travail avec le Service Loisirs & Tourisme ainsi qu'au niveau de la politique familiale, Marco pour son grand savoir en matière de mécanique et pour ses avis judicieux sur les travaux publics, Gino pour sa grande disponibilité et son jugement critique dans le cheminement des grands dossiers, Louise pour son enthousiasme à l'établissement de notre future politique culturelle locale, Jérôme pour son travail dans la protection de nos lacs Fortin et des Cygnes et d'assurer à leurs riverains une meilleure qualité de vie, et enfin, Nancy dans ses efforts avec les Festivités Western et pour sa motivation à favoriser l'achat local.

Notre équipe a la volonté d'agir et d'accomplir, et c'est ensemble que nous pouvons réaliser tout cela. S'unir pour bâtir!

263-2015

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport du Maire soit inscrit dans le Vic action et qu'il soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTE

264-2015

RENOUVELLEMENT PUBLICITAIRE -FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Victor et de Saint-Alfred pour renouveler l'annonce publicitaire dans leur feuillet paroissial.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler l'annonce

publicitaire dans le feuillet paroissial soit, 185\$ pour la Fabrique de Saint-Victor et de 110\$ pour la Fabrique de Saint-Alfred.

ADOPTÉ

265-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-COMITÉ DES FÊTES DE NOËL

ATTENDU la demande d'aide financière pour la Fête de Noël qui aura lieu le 6 décembre 2015.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 250\$ pour la fête de Noël.

ADOPTÉ

266-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-CORPS DE CADETS 619 BEAUCEVILLE

ATTENDU la demande d'aide financière faite par le Corps de Cadets 619 Beauceville

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50\$ pour leur organisme.

ADOPTÉ

267-2015

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXE

La Conseillère, Madame Nancy Lessard, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2016, de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

268-2015

**MANDAT : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS FAIRE
L'ACQUISITION D'UNE DÉNEIGEUSE DES TROTTOIRS**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Stéphane Baribeau pour faire l'acquisition d'une déneigeuse des trottoirs pour un montant maximal de 10 000\$ incluant les taxes et le transport de celle-ci.

ADOPTÉ

269-2015

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE SAINT-EPHREM

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le conseil accepte d'entretenir à ses frais, la Route Saint-Ephrem (à Barthel), dans les limites de la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce aux conditions que la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉ

270-2015

AVIS DE MOTION- FERMETURE DE CHEMIN

Le conseiller Monsieur Jérôme Bélanger, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir trois (3) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2015 et le 1^{er} avril 2016 soit, la partie du rang 4 Sud une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, ainsi qu'une partie du Rang 5 Nord entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ADOPTÉ

271-2015

**RÉSOLUTION COLLECTE DE RECYCLAGE-CONTRAT MRC
ROBERT-CLICHE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a utilisé son propre camion pour effectuer la collecte et le transport des matières recyclables pour les années 2011 à 2015 inclusivement;

ATTENDU que la MRC Robert-Cliche est en processus de renouvellement de son contrat de collecte et de transport des matières recyclables;

ATTENDU que la Municipalité a ainsi l'occasion de se joindre à nouveau à la MRC pour ladite opération de collecte et de transport de matières recyclables;

ATTENDU que la Municipalité a effectué une étude comparative des coûts associés à cette opération.

Proposé par Madame Nancy Lessard

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor décide d'adhérer avec la MRC Robert-Cliche pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2016 et 2017.

ADOPTÉ

272-2015

**EMPRUNT TEMPORAIRE TRAVAUX RUE COMMERCIALE-
CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE**

ATTENDU le règlement d'emprunt 120-2015, modifié par le règlement 124-2015, décrétant un emprunt de 1 087 100\$, a été approuvé le 15 octobre 2015 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Proposé par Monsieur Gino Vachon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et la Directrice générale par intérim, Madame Kathleen Veilleux, à signer tous les documents nécessaires pour effectuer un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour le règlement d'emprunt numéro 120-2015, modifié par le règlement 124-2015.

ADOPTÉ

273-2015

ACHAT DE CONCASSÉ ET DE SABLE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la dépense de la facture 15166 de Pavages Sartigan pour l'achat de concassé au montant de 9962.38\$ incluant les taxes et des factures numéro 1682,1688, 1691 de l'entreprise Gravière GNVR pour l'achat de sable au montant total de 5577.85\$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

274-2015

**INSTALLATION D'UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'afin de mieux desservir les contribuables des zones rurales en cas d'incendie, la Municipalité se doit de faire l'installation de bornes sèches dont une notamment sur le terrain propriété de la FERME DES LESSARD S.E.N.C. et d'obtenir une servitude de passage pour l'aménagement et l'entretien de ladite borne sèche.

ATTENDU que des démarches ont été faites auprès des propriétaires du terrain et que ces derniers ont consenti à l'aménagement d'une borne et à la servitude de passage sur leur terrain.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, unanimement, que la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer un acte pour l'établissement d'une servitude de passage et l'aménagement de la borne sèche, tel que le tout est mentionné sur un projet d'acte préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor.

Et il est résolu à l'unanimité que monsieur Jonathan V. Bolduc, maire et que madame Kathleen Veilleux, directrice générale par intérim, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de servitude, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportuns.

ADOPTÉ

275-2015

**DEMANDE MTQ AMÉNAGEMENT VOIE D'ÉVITEMENT SUR
LA ROUTE 108 À L'INTERSECTION DU RANG DES
FONDS**

ATTENDU que le MTQ prévoit faire la réfection de la route 108 à la hauteur du rang des fonds jusqu'à la limite Est entre Saint-Victor et Saint-Alfred;

ATTENDU qu'il y a un lot considérable du trafic routier sur cette route;

ATTENDU que la sécurité des automobilistes est souvent compromise;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministère des Transports du Québec un aménagement de la voie d'évitement dans les deux directions sur la route 108 à l'intersection du rang des fonds vers l'Est.

ADOPTÉ

276-2015

**APPROBATION DES TERMES DU DOCUMENT DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA ROUTE 108
ET MANDAT POUR SIGNATURE**

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a déposé une entente de collaboration avec la municipalité de Saint-Victor portant le numéro de projet : 154-11-1053;

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec désire faire la réfection d'une portion de la route 108

ATTENDU que la Municipalité désire profiter des travaux du Ministère pour faire l'implantation de son réseau d'égout;

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve les termes et conditions du document du Ministère des Transports du Québec pour la réfection de la route 108 et mandate Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire à signer tous les documents relatifs au projet numéro 154-11-1053.

ADOPTÉ

277-2015

MANDAT CONTRACTUEL 4 MOIS
COORDONNATEUR, SPORT, LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU que Madame Kathleen Veilleux occupe temporairement le poste du directeur général;

ATTENDU que le poste de coordonnatrice des sports, loisirs et agente culturelle est vacant;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire maintenir le service aux citoyens;

ATTENDU qu'il y eut un affichage du poste;

ATTENDU qu'il y a eu des entrevues suite à l'affichage du poste;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor obtienne pour une durée de 4 mois, les services de Madame Marie-Michèle Vachon pour le continuer les dossiers en cours dans le département du sport, loisirs et de la culture.

ADOPTE

278-2015

APPEL DE CANDIDATURES-MANDAT CHARGÉ DE PROJETS

ATTENDU que Madame Geneviève Moreau quitte le mandat;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor de déposer un appel de candidatures pour le mandat de chargé de projets.

ADOPTE

279-2015

APPUI AU PACTE RURAL-PROJET LOGICIEL SERVICE LOISIRS ET TOURISME DE SAINT-VICTOR

Proposé par Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer le Service loisirs et

tourisme de Saint-Victor à déposer une demande d'aide financière au pacte rural pour faire l'acquisition du logiciel LS Sport Plus au montant maximal de 1500\$.

ADOPTE

280-2015

DEMANDE D'APPUI-CLUB AVENTURIERS TOUT-TERRAIN

ATTENDU la demande d'appui du Club les aventuriers tout terrain.

ATTENDU que le Club les aventuriers tout terrain demande de faire des travaux sur le chemin de la Municipalité de Saint-Victor Rang 4 Sud.

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie le projet de réaménagement pour apporter plus de sécurité aux usagers du Club les Aventuriers tout terrain dans le rang 4 Sud, que l'inspecteur municipal émettra un permis de réparation dans ce dit rang.

ADOPTE

281-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR MARC BERNARD ET MADAME SYLVIE NOLET

ATTENDU la demande déposée par les nouveaux acquéreurs d'un chalet au lac aux Cygnes;

ATTENDU que le chalet actuel manquerait de commodités afin qu'il puisse être habité sur une base annuelle et nécessiterait un agrandissement;

ATTENDU que la construction résidentielle actuelle bénéficie de droits acquis, puisque cette construction est présente depuis 1979;

ATTENDU que les dispositions sur la protection riveraine s'appliquent que depuis 1990;

ATTENDU que le terrain forme une presqu'île qui entoure l'emplacement d'une bande de

protection riveraine qui limite tous projets d'agrandissement;

ATTENDU qu'un refus de cette demande aurait des conséquences graves pour la valeur de la propriété visée;

ATTENDU qu'aucun préjudice ne peut être causé en matière d'environnement ni aux voisinages immédiats en raison de la forme du terrain;

ATTENDU que l'agrandissement projeté est montré sur un plan d'implantation préparé par Mme Nadia Parent arpenteur-géomètre illustrant les distances par rapport aux rives du lac;

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Gino Vachon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme que le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation mineure à Monsieur Marc Bernard et Mme Sylvie Nolet, selon le plan d'implantation déposé par Madame Nadia Parent, arpenteur géomètre au dossier 3441 de ses minutes et daté du 2 octobre 2015 soit plus précisément un agrandissement au nord-est non inférieur à 3.68 mètres de la ligne de hautes eaux et le coin sud-est de l'agrandissement à pas moins de 2.27 mètres de ladite ligne des hautes eaux, le tout tel qu'illustré sur plan susdit.

ADOPTÉ

282-2015

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement.

ADOPTÉ

Poste Canada	209,40 \$
Nancy Lagueux	205,00 \$
Jonathan V. Bolduc (dépenses autorisées)	838,80 \$
Sylvie Groleau	91,80 \$
Kathleen Veilleux	94,34 \$
Nancy Lessard	13,13 \$
Stéphane Baribeau	704,10 \$
Hydro-Québec	8 961,39 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	132,09 \$
Stephane Baribeau	514,17 \$
Nancy Lagueux	220,00 \$
Kathleen Veilleux	75,00 \$
Zoom Nature	412,19 \$
Rendez-Vous des Arts et de la culture	200,00 \$
Eve Concept	71,00 \$
Chantal Rodrigue	210,00 \$
Magasin Coop	109,00 \$
Kathleen Veilleux	87,25 \$
Anne-Marie Mathieu	921,39 \$
Michel Mathieu	250,00 \$
Fondation Aube Nouvelle	75,00 \$
Mathieu Rodrigue	250,00 \$
André Ruel	2 372,00 \$
Distribution LPB	2 613,32 \$
Pegaze	505,89 \$
Soudure Patrick Plante	137,97 \$
Alliance Coop	2 490,66 \$
Alarme et Communication RL	218,40 \$
Robitaille Équipement	1 369,59 \$
DEBB	557,19 \$
Remorques du Nord	148,48 \$
Bureautique Guy Drouin	78,57 \$
magasin Coop	446,09 \$
Distribution Praxair	33,79 \$
Centre Électrique de Beauce	947,40 \$
Morency Avocat	4 290,69 \$
Quéflex	149,72 \$
Municipalité d'East Broughton	1 194,84 \$
ADT	222,13 \$
Les arts et la ville	57,49 \$
Ville Sainte-Marie	200,00 \$
Centre du Camion (amiante)	710,96 \$
CMP Mayer	23,00 \$
Ateleir FLPH	4 953,34 \$
Léo-Guy Jacques	140,00 \$
Béton St-Ephrem	1 094,37 \$
Hercule Fortin	43,72 \$
Armand Lapointe Équipement	540,05 \$
Garage Bizier	621,41 \$
PitneyWorks	229,95 \$
Pavage Sartigan	10 181,27 \$
Transport Adrien Roy	4 943,93 \$
Emco	488,07 \$
Ferme Donald Vachon	30 490,00 \$

CRSBP	126,83 \$
Fed. Québécoise des Municipalités	114,65 \$
Lettro Phill	171,31 \$
Hydraulique Service	16,22 \$
Matrec	1 017,53 \$
Ville de Beauceville	19,17 \$
PG Solutions	454,15 \$
Orizon Mobile	243,76 \$
Fond d'information sur le territoire	44,00 \$
Signalisation Lévis	1 313,65 \$
Pro-net	137,97 \$
Ecce terra	517,39 \$
Les Ent. ALO Pomerleau	2 607,85 \$
Garage Alex Bolduc	886,26 \$
Plomberie Yves Lessard	338,33 \$
Sogetel	229,90 \$
Gravière MJ Lessard	12 383,53 \$
Réfrigération JP	1 662,18 \$
Linde	249,57 \$
Pitney Bowes	301,41 \$
Garage Gilles Lacasse	33,06 \$
Saniquip	646,16 \$
Les Produits Chimiques DESCO	683,53 \$
Pro du CB	53,98 \$
Gravière GNVR	5 577,85 \$
Extincteur de Beauce	140,87 \$
Gingras Électrique	174,19 \$
SPME	95,43 \$

ADOPTÉ

283-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM**

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX